

# Ciamt n°52 Informations

La lettre de votre  
partenaire santé au travail



## SOMMAIRE

### p 2 LES ACTUALITÉS

Venez e-Change®  
avec le CIAMT

La santé au travail  
mutualisée

Covid-19 et mise en  
place du télétravail :  
3 infographies sur le  
site du Ministère du  
travail

### p 10 ILS AGISSENT

COVID-19 :  
informer les salariés

### p 12 RÉUNIONS DE SENSIBILISATION

Agenda premier semestre 2021

### P 5-7 LE DOSSIER

## Padoa en pratique



## ÉDITO

# L'innovation au service de nos adhérents et de notre pérennité

Depuis le début du mois de décembre, l'ensemble du CIAMT est équipé de la technologie PADOA.

Cette plateforme collaborative permet de croiser le regard des différents acteurs : employeurs, salariés suivis, professionnels de santé, experts techniques. Ils y apportent tous leur contribution pour construire les bases d'une prévention adaptée et efficace. L'accès à l'information est de ce fait facilité pour tout un chacun.

Les entreprises adhérentes disposent d'un nouveau portail innovant, qui leur permet un suivi simple et personnalisé de leur entreprise et de leurs salariés. Les salariés quant à eux s'impliquent dans leurs parcours de santé grâce la création de leur espace personnel, facile d'accès, sécurisé et confidentiel. PADOA donne ainsi à chaque adhérent et à chaque salarié la possibilité de s'engager vraiment dans la démarche santé travail et les apports de notre service leur sont plus visibles, plus fluides et compréhensibles.

PADOA conduit à une collecte systématique et automatisée de données. Celles-ci sont facilement exploitables, tant au profit d'un suivi de santé individuel et collectif fiable, qu'à des fins de santé publique en santé au travail.

Ce nouveau système permet ainsi au CIAMT de mieux répondre aux besoins de ses adhérents et de renforcer son positionnement d'acteur majeur et pivot de la santé au travail.

Ainsi, ensemble, prenons date pour l'avenir !



### Marie-Claude BRAULT

Administratrice du CIAMT,  
Secrétaire du Conseil  
d'Administration

**Ciamt**

Prendre soin de vous au travail



L'ÉVÈNEMENT

# Venez e-Change® avec le CIAMT

*e-Change*, vos nouvelles rencontres interactives et participatives en santé & prévention.



L'échange est au cœur de notre civilisation et des relations entre les hommes. Il repose sur l'idée de partage motivé par un intérêt commun et secondairement sur l'idée de don. On échange des biens, des services et des idées. Cela correspond à notre philosophie.

Le CIAMT a inauguré ainsi, une nouvelle forme de réunions digitales : e-Change est un événement en visioconférence, d'une durée allant de 1h à 1h30.

Chaque rencontre s'organise autour d'un thème développé par des experts, suivi d'un temps d'échange avec des solutions ou pistes d'action suggérées par le CIAMT et ses experts, internes ou externes. Cela pourrait être également des exercices, des recettes ou des conseils pratiques et simples à mettre en œuvre par nos auditeurs, dirigeants et salariés d'entreprise adhérente...

Premiers sujets traités en cette fin d'année : le COVID-19 pour les nuls ; la consommation d'alcool et le travail ; les risques chimiques en entreprise ; bouger au travail ; la résilience ou comment faire face aux épreuves ; la santé de nos dirigeants ; le Covid-19 et l'impact en entreprise ; le secourisme en temps de COVID-19...

Dès le début de l'année prochaine, d'autres *e-Change(s)* à thèmes variés vous seront proposés pour mieux vous accompagner, en toute sécurité.

Pour participer aux *e-Change*, surveillez votre boîte mail : une communication est envoyée à chaque adhérent avec un lien vous permettant de vous inscrire.



## LE CHIFFRE

C'est le pourcentage moyen de visites médicales réalisées au CIAMT en téléconsultation



## Premier e-Change : le COVID pour les nuls

Cette première rencontre s'est tenue le 30 novembre, avec la participation des Professeurs Karine LACOMBE, chercheuse et infectiologue, cheffe de service des maladies infectieuses à l'hôpital Saint-Antoine et Patrick JOURDAIN, Professeur de cardiologie à l'université Paris Saclay et Directeur médical de la plateforme régionale de télésurveillance Covidom. Ont été notamment évoqués les modes de transmission du virus, les temps d'incubation et de développement, les facteurs de risque, les signes cliniques, mais aussi les façons de s'en protéger, les tests, les vaccins et le dispositif de télésurveillance médicale. De nombreuses questions ont été posées par chat et sur le mur digital par les participants. Une version en replay est mise à la disposition des auditeurs, dirigeants et salariés d'entreprise adhérente.



## LE RENDEZ-VOUS

**10 janvier 2021**

Date limite de réponse pour les déclarations d'effectifs

# La santé au travail mutualisée

Le CIAMT collabore au niveau régional avec les autres services de santé au travail réunis au sein de Santé au Travail - Fédération Ile-de-France. Voici les dernières réalisations.

## Des conférences en ligne, à suivre en direct ou à visionner en différé

Depuis le mois d'avril, la Fédération organise des webinaires sur des sujets d'actualité animés par des professionnels de la santé au travail. Dernières conférences :

- COVID-19 : comment réaliser ou mettre à jour votre document unique ?**  
**17 décembre**  
 Dans de nombreuses entreprises, les conditions de travail ont été bouleversées par la pandémie de COVID-19. En fonction du protocole national, l'employeur, responsable de la santé et de la sécurité de ses salariés, doit évaluer les risques liés à cette crise sanitaire, afin de les transcrire dans son DUERP.
- COVID-19 : les mesures à appliquer et le rôle du référent COVID en entreprise**  
**24 novembre 2020**  
 Dans le contexte actuel de crise sanitaire, cette conférence permet de faire le point sur les rôles et mission du référent Covid-19, la gestion et la prévention du risque de contamination, les conduites à tenir en cas de suspicion de contamination, l'organisation d'une action de dépistage...
- Handicap et maintien dans l'emploi : contrainte ou opportunité pour l'entreprise ?**  
**17 novembre**  
 Organisée dans le cadre de la Semaine Européenne de l'emploi des personnes handicapées, cette rencontre montre comment mobiliser les différents acteurs et dispositifs d'aide à la remobilisation et au maintien en emploi de personnes ayant des difficultés de santé, à partir d'un cas concret mené au sein d'une entreprise adhérente du CIAMT.

Téléchargez les présentations, visionnez les conférences et les vidéos sur le site <https://www.federation-santeautravail-idf.org>

## Céline Roux Déléguée Générale de la Fédération



Santé au Travail - Fédération Ile-de-France est l'association de 9 services de santé au travail interentreprises franciliens et de membres associés.

Notre association permet une mutualisation des idées et des moyens, grâce à la coopération de ses membres, comme on a pu le voir lors des Assises du Maintien en emploi de 2018 ou du congrès Préventica en 2019. Lors de cette année 2020 très particulière, de nombreuses réalisations, dont une quinzaine de webinaires, ont pu être organisées avec le concours de tous les services et le soutien logistique de la Fédération. Cette collaboration permet de mettre en place des actions ou des partenariats que chacun des services ne développerait peut-être pas tout seul et d'offrir ainsi une offre élargie, complémentaire et diversifiée à l'ensemble des 70 000 entreprises adhérentes et à leurs salariés.

## Un speed-learning pour vos salariés



### Bien travailler sur écran : l'essentiel en 15 minutes !

Pendant deux jours, les 30 novembre et 1er décembre, votre service vous a offert l'accès, pour vous et vos salariés, à un module de sensibilisation conçu par Virginie Abadie, masseur kinésithérapeute et ostéopathe. Au menu : recommandations ergonomiques, recommandations physiologiques, utilisation de l'ordinateur portable, conseils pour le télétravail, exercices de prévention et un test de validation des acquis.

## Des vidéos courtes pour répondre à vos questions

Pour répondre à vos interrogations, la fédération et ses adhérents mettent à votre disposition une foire aux questions mise à jour en fonction de l'actualité. Deux thématiques sont complétées par des vidéos courtes :



- COVID-19 et télétravail : 3 minutes pour tout connaître**  
*Une série de 5 vidéos*
- COVID-19 : 3 minutes pour tout connaître**  
*Une série de 4 vidéos*





EN BREF

# Covid-19 et mise en place du télétravail : 3 infographies sur le site du Ministère du travail

Le Ministère du travail a publié le 1<sup>er</sup> décembre trois infographies à destination des employeurs, managers et salariés pour accompagner la mise en place du télétravail (à retrouver sur le site [travail-emploi.gouv.fr](http://travail-emploi.gouv.fr), rubrique actualités):

## 7 mesures-clés pour bien organiser le télétravail en tant qu'employeurs

**7 CONSEILS POUR LA DIRECTION**  
**MESURES-CLÉS POUR BIEN ORGANISER LE TÉLÉTRAVAIL**

- Cadre**  
Identifiez les activités télétravaillables et assurez-vous que le cadre du télétravail est défini et connu par chaque salarié.
- Equipements**  
Assurez-vous que les salariés disposent des équipements nécessaires.
- Horaires**  
Définissez les plages horaires auxquelles les salariés peuvent être contactés, en facilitant l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle quand l'organisation le permet.
- Prise en main des outils**  
Assurez-vous de la maîtrise des outils numériques et apportez le soutien nécessaire en cas de besoin (formations, partage de pratiques en interne, appui de la personne en charge de l'informatique...).
- Management**  
Incitez vos managers à soutenir les salariés dans la période et assurez-vous qu'ils ont les ressources pour le faire (temps, coordination...).
- Information-dialogue**  
Maintenez un lien régulier avec tous les salariés et leurs représentants pour partager les décisions et reconnaître le travail réalisé.
- Déconnexion**  
Veillez à l'application du droit à la déconnexion (mails et appels pendant les heures travail, respect des temps de pause et de repos...).

Ces différentes mesures sont à mettre en œuvre en associant les salariés et leurs représentants et en veillant à un dialogue social de qualité.

[Pour aller plus loin](#)  
Consultez la fiche **Organiser le télétravail dans votre entreprise en période de confinement** sur [anact.fr](http://anact.fr)

Novembre 2020

## 7 mesures-clés pour bien s'organiser en équipe en tant que managers

**7 CONSEILS POUR LES MANAGERS**  
**MESURES-CLÉS POUR BIEN ORGANISER LE TÉLÉTRAVAIL EN ÉQUIPE**

- Cadre**  
Précisez, en lien avec chaque membre de l'équipe, le périmètre, les attendus et les moyens pour les activités télétravaillables.
- Echanges**  
Organisez régulièrement des réunions d'équipe et des échanges avec chaque salarié pour vous assurer que la charge de travail est adaptée à la période actuelle et pour maintenir le lien social.
- Coopération**  
Favorisez la poursuite du travail en commun et les échanges au sein de votre équipe.
- Prise en main des outils**  
Assurez-vous de la maîtrise des outils numériques et apportez le soutien nécessaire en cas de besoin (formations, partage de pratiques en interne, appui de la personne en charge de l'informatique...).
- Attention particulière et reconnaissance**  
Recueillez régulièrement les besoins et difficultés de vos collaborateurs en portant une attention particulière à ceux qui télétravaillent pour la première fois et aux nouveaux embauchés. Pensez à valoriser le travail de chacun (remerciements, feedback, évolution des missions confiées...).
- Appui**  
Solicitez les personnes-ressources en interne (prévention, RH, informatique, etc.) ou en externe pour trouver les solutions aux problèmes collectifs ou individuels.
- Dialogue et soutien**  
Exprimez vos propres besoins dans la période auprès de votre direction et échangez régulièrement avec les autres managers.

[Pour aller plus loin](#)  
Consultez la fiche **Organiser le travail dans votre équipe en période de confinement** sur [anact.fr](http://anact.fr)

Novembre 2020

## 7 mesures clés pour bien vivre votre télétravail en tant que salariés

**7 CONSEILS POUR LES SALARIÉS**  
**MESURES-CLÉS POUR BIEN VIVRE VOTRE TÉLÉTRAVAIL**

- Organisation**  
Organisez votre travail dans le cadre défini par votre employeur (horaires, activités...).
- Espace et poste de travail**  
Aménagez votre espace de travail en veillant à votre confort (position écran, chaise, lumière...).
- Prise en main des outils**  
Vérifiez que vous maîtrisez tous les outils informatiques nécessaires et n'hésitez pas à demander, le cas échéant, un appui.
- Rythme**  
Prévoyez des temps de pause et maintenez une activité physique.
- Habitudes de travail**  
Recréez des habitudes de travail : planification de vos tâches, tenue....
- Soutien**  
Signalez toute difficulté professionnelle ou personnelle et parlez-en avec votre responsable. Vous pouvez aussi solliciter vos représentants du personnel.
- Echanges**  
Participez activement aux réunions d'équipe et n'hésitez pas à échanger régulièrement avec vos collègues.

[Pour aller plus loin](#)  
Consultez la fiche **Télétravailler en situation de crise** sur [anact.fr](http://anact.fr)

Novembre 2020

## Santé au travail : « 3 questions » au Dr Vinh NGO, Directeur Général du CIAMT

Le Dr Vinh NGO revient sur les effets de la pandémie de Covid-19 sur la santé physique et psychique des salariés. Il évoque également le rôle des services de santé au travail durant cette crise sanitaire et ce qu'il attend de la négociation interprofessionnelle sur la santé au travail.

Retrouvez la vidéo sur [www.ciamt.org](http://www.ciamt.org) et sur Youtube sur la chaîne Liaisons sociales



# Padoa en pratique

## Côté entreprise : un nouveau portail adhérents

Sécurisé, intuitif et ergonomique, le portail adhérent a été conçu pour simplifier les démarches administratives de l'employeur, faciliter les prises de rendez-vous, personnaliser le suivi de la santé au travail de ses salariés et favoriser les échanges d'information avec le CIAMT.

## Côté salariés : une nouvelle approche du suivi de santé

Grâce à Padoa, les salariés s'impliquent dans leur visite médicale, ont un espace santé personnel toujours accessible et obtiennent un lien facilité avec le CIAMT.

**D**epuis le mois de septembre, le CIAMT a progressivement développé le système PADOA qui équipe aujourd'hui l'ensemble de ses sites. Nouveau portail adhérents, nouvelle organisation des visites médicales, échanges d'information facilités entre employeurs, salariés et intervenants du CIAMT : faisons le point sur PADOA dans la pratique.

# Un nouveau portail adhérents

Ce nouveau portail vous offre de multiples fonctionnalités. Quelques exemples :

## **Vous avez tout sous les yeux**

Dès la page d'accueil, un tableau de bord récapitule les informations essentielles et permet d'accéder à toutes les rubriques. Ainsi, l'employeur retrouvera facilement la liste de ses salariés et de leurs rendez-vous, avec les convocations, les attestations de suivi et les fiches d'aptitude.

## **Les données sont facilement intégrables**

Dans la rubrique « Mon effectif », les informations ont été automatiquement reprises de l'ancien système, Dinamit. Lors de l'adhésion et pour la déclaration d'effectifs, Padoa offre également la possibilité d'importer les données depuis un fichier excel. Un tableau récapitulatif donne la liste des salariés, le type de suivi, le poste, la date et la nature de la dernière visite.

## **La création et le suivi des salariés sont facilités**

Pour chaque salarié seront renseignées les informations RH, l'analyse du poste et des situations de travail ; pour vous aider, des listes de propositions à cocher le cas échéant (travail en horaires décalés, conduite d'engins, manipulations, etc...) permettent de définir automatiquement le type de suivi médical. Grâce à l'option « créer un salarié similaire », il est possible de « copier » le profil d'un salarié lorsqu'il a le même poste (sans la partie RH, bien sûr). Les fiches de chaque salarié récapitulent ces informations et donnent l'historique des visites.

## **L'organisation des visites est simplifiée**

Le système permet d'éditer et de transmettre les convocations à la personne référente qui doit à son tour la transmettre au salarié. En option, si vous le souhaitez, le CIAMT peut envoyer directement la convocation au salarié avec copie au référent. L'employeur peut modifier un rendez-vous jusqu'à 5 jours avant l'échéance, en remplaçant la personne convoquée par un autre salarié.

L'employeur a la possibilité de demander des visites de reprise ou occasionnelles à son gestionnaire, qui les reçoit et les planifie. Plus besoin de faire de demande d'embauche ou périodique : elles sont, grâce au système, automatiquement remontées au CIAMT qui les planifie pour tout type de suivi.

Après la visite, l'attestation de suivi est directement émise et envoyée dans votre portail et dans l'espace santé personnel du salarié.

## **Les informations sont immédiatement disponibles**

La plateforme étant très interactive, l'usage des mails devient beaucoup moins nécessaire. Les informations sont automatiquement intégrées dans la base et l'accès à celles-ci s'effectue en temps réel. Par exemple, l'attestation de votre salarié qui vient de passer sa visite médicale vous est immédiatement accessible.

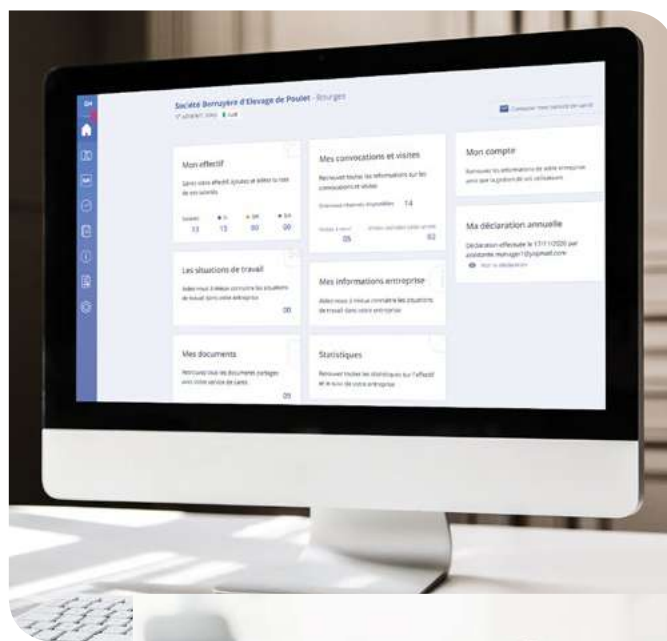
## **Un partage documentaire est disponible**

Certains documents remontent automatiquement dans le portail adhérent : convocations, attestations, factures. Le CIAMT peut également partager d'autres types de documents avec vous en lien avec la prévention.

## **Vous disposez de statistiques exploitables**

Le système offre également la possibilité d'éditer vos chiffres. Par exemple, vous pouvez télécharger la liste de l'effectif (avec toutes les informations RH, des postes, des suivis et visites) ou la liste des visites (réalisées, planifiées, annulées). Un onglet statistique permet d'avoir un résumé des données de l'entreprise (contrats, situations de travail, suivi, actions du CIAMT dans l'entreprise...)

**Et pour toute question, une FAQ est facilement accessible et régulièrement mise à jour.**





**Philippe YAPO**

Directeur des opérations et relations adhérents au CIAMT

**PADOA est un outil pratique, puissant et évolutif**

Le système est très intuitif, mais en cas de doute ou de difficulté, vous pouvez vous référer à la FAQ accessible depuis toutes les pages du portail. Elle couvre un large spectre des interrogations que vous pouvez avoir : elle a été conçue en mutualisant les questions posées par les utilisateurs de PADOA de tous les services de santé au travail ayant adopté cette solution.

En outre, vos gestionnaires administratifs CIAMT

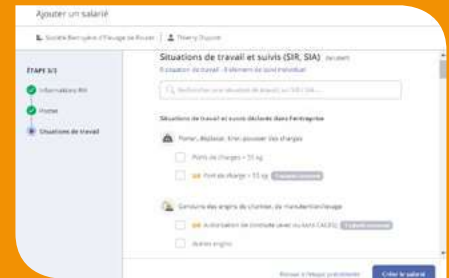
sont à votre disposition pour vous aider. Ils ont la possibilité de vous guider dans votre cheminement dans votre espace.

PADOA concerne aussi vos salariés et les rend acteurs de leur santé : ils s'auto-évaluent grâce à un questionnaire sur tablette renseigné avant leur visite médicale; ils disposent ensuite de leur espace santé personnel et confidentiel, accessible sur téléphone, tablette ou ordinateur, qui leur permet une véritable implication.

Le système PADOA est conçu dans une optique d'évolution et de nouvelles fonctionnalités vont prochainement être ajoutées. Nous interrogeons régulièrement nos adhérents dans le but de répondre au mieux à leurs besoins : beaucoup nous ont fait part de leur satisfaction vis-à-vis de PADOA ; certains nous ont également fait remonter des suggestions d'amélioration, qui nous seront utiles pour les prochains développements du système.

**Votre Déclaration d'Effectif en ligne en toute facilité**

Cette année, les entreprises adhérentes du CIAMT sont invitées à réaliser leur déclaration d'effectif (DE) directement en ligne, depuis leur espace personnel. Une liste a été générée automatiquement à partir de la dernière DE et des variations dans l'année. Vous devez la vérifier et la corriger. Pour vous faciliter la tâche, des listes avec pictogrammes vous aident à définir les expositions aux risques. De même, l'option « créer un salarié similaire », qui donne la possibilité de dupliquer une fiche par type de métier, offre un gain de temps appréciable.

**Témoignages****Nassira N.**

Assistante de Direction dans une entreprise de fabrication, 10 salariés

Pour mon travail RH, **je trouve le nouveau système plus clair**. Nous avons plus d'autonomie. J'apprécie l'écran d'accueil, **on a tout sous les yeux**, pas besoin de chercher. Pour la partie gestion des effectifs, nous devons répondre à beaucoup de questions sur le salarié (sur les risques, notamment) mais **la saisie est plus facile** et plus rapide. En outre, après les visites, les attestations sont envoyées automatiquement, c'est plus simple, plus sûr et un gain de temps. Enfin, en cas de doute, on est « dépanné » facilement par le CIAMT.

**Marine H.**

DRH d'une agence d'hôtesse, 40 salariés

Nous sommes adhérents du CIAMT depuis trois ans. Nous avons donc connu l'ancienne plateforme, qui était assez simple d'accès, mais **la nouvelle version est beaucoup plus moderne, plus agréable visuellement et beaucoup plus simple à gérer**. J'apprécie l'autonomie qui nous a été donnée, d'autant plus qu'elle n'enlève pas le contact humain avec le CIAMT !

**Gaëlle P.**

Assistante RH dans un organisme de formation, 100 salariés

Je trouve PADOA plus convivial, plus facile d'accès et j'apprécie le système de fenêtres. Le fait que les **attestations soient transmises immédiatement** est très pratique. Je me sers aussi des statistiques générées automatiquement, cela évite de faire des calculs toujours longs.

**Marlène G.**

DRH dans une association de 200 salariés

Le portail est simple d'utilisation, **la navigation est facile, intuitive**, on sait où aller pour trouver les éléments.

**Sabrina GOLOBIC**

Assistante santé travail, CIAMT

Padoa est un bel outil. Ce que j'apprécie surtout, c'est qu'il **facilite l'échange d'information**. Chaque intervenant peut voir les étapes d'un travail en cours, par exemple le médecin est directement prévenu de l'état d'avancement des travaux. De même, le déclaratif de l'employeur nous fournit des informations essentielles pour préparer les Fiches d'entreprise. Nous y gagnons en efficacité.

# Une nouvelle approche du suivi de santé

## Une pré-visite connectée

Dorénavant, le salarié est invité à un parcours en deux temps : une pré-visite de 10 à 15 minutes précédant un entretien avec le médecin ou l'infirmier.

Dans tous les centres du CIAMT ont été installés des espaces de confidentialité équipés d'une tablette et d'un pèse-personne : ils sont destinés aux salariés pour leur pré-visite. Dès son arrivée dans le centre, le salarié est accueilli et assisté par une secrétaire médicale pour répondre sur la tablette tactile à un questionnaire d'auto-évaluation de santé globale et effectuer des tests de repérage.

Ce questionnaire une fois rempli est immédiatement « pushé », de façon automatisée, au professionnel de santé (médecin du travail ou infirmier en santé au travail) qui va recevoir le salarié.

## Un entretien médical optimisé

L'examen médical, complété des informations saisies par le salarié pendant sa pré-visite, permettra à ce dernier d'être orienté et de bénéficier de conseils adaptés à sa situation et ses besoins. Le cas échéant, les examens complémentaires prescrits et réalisés in situ sont immédiatement intégrés dans son dossier médical digitalisé.

## Un espace personnel

Après sa visite, le salarié reçoit un lien par mail, qui lui permet de se connecter à son Espace Personnel de Santé Travail. Il peut ainsi accéder aux réponses de son auto-questionnaire de pré-visite, à ses résultats de tests de dépistage, à ses attestations et avis de visite et à une documentation correspondant à sa situation.

## Un suivi personnalisé

Entre deux visites, le salarié, s'il le souhaite, pourra bénéficier d'un accompagnement spécifique : il recevra des éléments d'information, des conseils, un « coaching » personnalisés en fonction de son profil, de ses risques et de ses facteurs de vulnérabilité. Par exemple, votre salarié exerce un métier qui l'expose au risque routier ? Il se verra plus particulièrement proposer des conseils sur le sommeil ou l'alcool, ou une formation pour améliorer sa conduite.



Ciamt, Centre Balzac





## Témoignages



### Maryse V.

Responsable de l'accueil dans un commerce

Je trouve ça très bien, **c'est simple, complet**, même si j'aurais aimé pouvoir apporter dans le questionnaire des précisions et des nuances sur certains éléments de réponse. Mais j'ai pu le faire lors de la consultation avec mon médecin du travail CIAMT.



### Martin X.

Analyste de données dans une société pharmaceutique

**J'ai trouvé la pré-visite super bien !** L'interface est belle, claire, facile à cliquer et plutôt fluide. La technique utilisée est performante. On peut répondre de façon indépendante. Et en cas de doute, de question, une personne vient nous aider.



### Nassira N.

Assistante de Direction dans une entreprise de fabrication

J'ai vraiment apprécié la pré-visite. **On est autonome.** Le questionnaire est vraiment complet, et je préfère le remplir moi-même plutôt que d'avoir à répondre aux questions d'une personne en face de moi, cela me met plus à l'aise et mes réponses sont plus complètes.



### Samira EL MOQADDEM

Secrétaire médicale, CIAMT

Lorsque nous accueillons les salariés, nous leur expliquons le changement d'organisation de la visite et nous leur demandons leur adresse mail personnelle afin qu'ils puissent accéder à leur espace santé. La plupart d'entre eux sont très satisfaits et **nous accompagnons les salariés dans la pré-visite s'ils en ont besoin.**

Avec Padoa, nos missions évoluent vers un renforcement du relationnel avec les salariés, nous sommes plus proches d'eux.



### Dr Geneviève LABATIE

Médecin du travail, CIAMT

La plateforme Padoa est beaucoup plus transparente, tout est transmis automatiquement et en temps réel dans le logiciel. Je peux voir immédiatement les actions réalisées par les différents intervenants.

**Le questionnaire de la pré-visite nous est d'une grande utilité lors de la consultation :** les grandes lignes sont déjà abordées et constituent une base de discussion pour aller à l'essentiel.



## PADOA et la visite à distance

Grâce à un module intégré de téléconsultations totalement sécurisé, PADOA permet pour le salarié d'effectuer facilement la visite à distance, depuis un ordinateur, une tablette ou même un smartphone. Dans ce cas, la pré-visite s'effectuera également à distance.

Dans le contexte sanitaire actuel, le CIAMT a élargi le nombre de créneaux spécifiques aux téléconsultations afin de répondre aux besoins et demandes croissants de ses adhérents.

Retrouvez Padoa sur l'animation : <https://www.ciamt.org/news/padoa-la-nouvelle-plateforme-collaborative-pour-la-sante-de-vos-salaries/>



Merci aux adhérents qui ont répondu à notre enquête sur PADOA et aux salariés en visite sur le centre Boissière qui ont exprimé leur avis.

# COVID-19 : une action de prévention pour informer les salariés d'un adhérent

Une opération de sensibilisation sur mesure via une isoconférence et un quiz spécifiques au sein de la société TELELANGUE à Ivry-sur-Seine (94)



L'ADHÉRENT

**Laetitia HENAFF**  
DRH adjointe

TELELANGUE propose des cours de langues en présentiel et en distanciel (e-learning et cours par téléphone). La société emploie près de 200 personnes : les formateurs, qui se déplacent chez les entreprises clientes, et les non-formateurs rattachés à nos sites d'Ivry-sur-Seine et de Lyon.

Lors du confinement, nous avons formé une cellule de crise composée de deux membres de la Direction des ressources humaines et du Directeur des services généraux/référent COVID. Nous avons placé nos formateurs en activité partielle et nos non-formateurs en télétravail. Nous avons fait le choix, pour nos salariés non-formateurs, de ne rouvrir nos locaux qu'au mois de septembre, avec une alternance de télétravail et de journées au bureau. En effet, de nombreux salariés éprouaient le besoin de se retrouver ponctuellement sur site. Quant à nos salariés formateurs, nous avons mis en œuvre un projet pilote spécifique : développer les modalités leur permettant de dispenser des cours à distance.

Nous entretenons de très bonnes relations avec notre médecin du travail, que nous sollicitons régulièrement. Dans la perspective de la réouverture des locaux, nous avons fait appel au Dr KRIEF-HOURI : d'une part nous avons besoin d'informations pour la mise à jour de notre document unique dans le contexte de crise sanitaire ; d'autre part, nous souhaitons informer nos salariés des mesures mises en place au sein de l'entreprise, conformément au protocole sanitaire, via l'intervention d'une infirmière spécialisée dans les actions de prévention.



L'ADHÉRENT

**Paul WEBSTER**  
Directeur des services généraux /  
référent COVID



A Ivry-sur-Seine, nous avons de grandes difficultés avec les transports en commun, souvent perturbés et bondés, d'où des risques de contamination. La rentrée dans nos locaux s'est donc faite progressivement et avec une alternance travail sur site/télétravail. Nous avons élaboré notre protocole spécifique. Le plus stressant était de ne négliger aucun détail dans sa mise en œuvre.

Pendant tout le mois d'août, nous avons procédé à un nettoyage complet des locaux, y compris de la ventilation et des fontaines à eau. Nous avons prévu des heures d'intervention supplémentaires pour les agents d'entretien afin qu'ils procèdent chaque jour à une désinfection approfondie des locaux. Nous avons mis en place un sens de circulation via un marquage au sol, réaménagé les bureaux, fixé un nombre maximal de personnes pouvant se trouver simultanément dans les salles de réunion et prévu une pièce dédiée pour, le cas échéant, permettre l'isolement d'une personne présentant des symptômes de la COVID-19. Nous avons commandé un stock important de masques et de gel hydroalcoolique pour nos collaborateurs et les avons informés sur les gestes barrières ainsi que sur la conduite à tenir en cas de suspicion d'infection.

Nous avons en outre souhaité organiser une réunion de sensibilisation pour compléter ce dispositif et faire passer à notre personnel un message très simple, très clair : dans le quotidien, mais aussi en cas de symptômes de la COVID-19, chacun doit savoir précisément ce qu'il doit faire pour se protéger et protéger les autres du virus.



LE CIAMT

**Dr Corinne KRIEF-HOURI**  
Médecin du travail, Ivry-su-Seine

Au mois de septembre dernier, j'ai participé à un CSE (Comité Social et Economique) de TELELANGUE. Lors de la réunion a émergé la volonté de mettre en place un accompagnement de l'entreprise dans sa communication sur la prévention du risque COVID-19. L'entreprise avait compté deux cas de COVID depuis le mois de mars et il s'agissait désormais de prévenir la seconde vague de l'épidémie à l'automne. Un préventeur du CIAMT a apporté à la société son expertise dans le cadre de la mise à jour de son Document Unique d'Évaluation des Risques (DUER). En complément, j'ai proposé de mettre en place une opération de prévention pour les salariés. L'idée motivant cette sensibilisation était simple : une meilleure compréhension des gestes à respecter pour permettre une meilleure adhésion collective à ces nouvelles contraintes sanitaires.

LE CIAMT

**Laurence CORTET**

Infirmière-IPRP (Intervenante en Prévention des Risques Professionnels), Rungis-SILIC



Pour la mise en place de ce projet, nous avons beaucoup échangé avec Laetitia HENAFF, DRH adjointe, afin de créer une sensibilisation « sur mesure », adaptée aux caractéristiques et besoins de l'entreprise. Dans le contexte actuel, impliquant beaucoup de collaborateurs en télétravail et des règles de distanciation à respecter, nous avons opté pour un format de visioconférence. J'ai proposé à l'entreprise de leur créer un quiz en ligne : il implique une participation active et une approche ludique qui permettent de mieux faire passer les messages en soutenant l'attention du public. Les 50 participants se sont d'ailleurs bien pris au jeu. La présentation argumentée des réponses a permis de rappeler et/ou de préciser les bonnes pratiques et les conduites à tenir. Cette prévention pourra ainsi être inscrite dans le DUER de l'entreprise, dans la rubrique des actions mises en place en prévention de la COVID-19. Si cette action a été créée de toutes pièces et adaptée à la demande de l'entreprise dans un processus de co-construction, elle est aussi facilement reproductible pour un autre adhérent en demande d'accompagnement.

## L'action de prévention

**Date :** le 29 septembre 2020, de 13h à 14h

**Moyen :** visioconférence

### Objectifs :

- aborder les responsabilités en matière de prévention du risque professionnel
- présenter les bonnes pratiques des gestes barrières et leurs raisons d'être
- apporter de la culture générale sur les virus
- énoncer la conduite à tenir par chacun si une personne a des symptômes ou si elle est cas-contact.

### Déroulé :

- accueil en virtuel des participants
- introduction par la DRH adjointe : présentation des intervenants et des objectifs de la réunion
- prise de parole par le CIAMT
  - rappel sur le mode de transmission du virus
  - présentation du principe du quiz, lancement du jeu puis présentation des scores
  - développement argumenté des réponses attendues pour chaque question du quiz
- conclusion par le référent COVID avec rappel des mesures à respecter et indiquées dans le protocole interne pour assurer la santé et la sécurité des collaborateurs.







## AGENDA

PREMIER  
SEMESTRE  
2021

# Réunions de sensibilisation

Le contexte sanitaire a amené le CIAMT à adapter certaines sensibilisations, qui peuvent se tenir en visioconférence par petits groupes. De même, deux nouvelles thématiques ont été créées pour répondre aux besoins spécifiques des adhérents en cette période d'épidémie.

## RPS (Risques Psychosociaux)



1/2 JOURNÉE

- De quoi s'agit-il exactement ?
- Quelles sont les facteurs de risques ?
- En quoi l'organisation du travail est-elle au cœur de cette problématique ?
- Quels outils et quelles méthodes pour initier une démarche de prévention ?

## Document unique



PRÉSENTIEL : 1/2 JOURNÉE

VISIOCONFÉRENCE : 1H30

- Pourquoi le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels est-il à la base de vos démarches de prévention ?
- Comment les équipes du CIAMT peuvent-elles vous aider dans la mise en place de sa rédaction ?

## Travailler en présence de la Covid 19 tout en assurant la santé et sécurité des salariés

VISIOCONFÉRENCE : 1H30

L'atelier collectif à distance, animé par des techniciennes hygiène et sécurité, vous apportera une aide méthodologique pour réaliser votre Plan de Continuité d'Activité et le formaliser à l'aide d'un outil pratique qui sera mis à votre disposition et cela en lien avec le document unique. Il sera aussi l'occasion d'aborder les risques à intégrer dans le cadre de cette continuité d'activité en précisant la prévention à mettre en place afin d'assurer la santé et la sécurité de vos salariés.

## Conduites addictives



PRÉSENTIEL : 1/2 JOURNÉE

VISIOCONFÉRENCE : 1H30

- Les conduites addictives et notamment la consommation d'alcool et de drogues, constituent une préoccupation forte des entreprises. Vous connaîtrez les notions fondamentales pour mettre en place une démarche de prévention

## Risque routier

1/2 JOURNÉE



- Trajets domicile/travail, déplacements professionnels, le risque routier nous concerne tous. Comment mettre en place une démarche de prévention ?
- Présentation du kit de prévention avec des fiches employeurs et des dépliants pour les salariés.

## Télétravail en situation de crise sanitaire

VISIOCONFÉRENCE : 1H30

Dans ce contexte très particulier de crise sanitaire, comment mettre en place ou poursuivre le développement du télétravail en préservant la santé de vos salariés ? Le CIAMT vous propose en tant qu'employeur de participer à un atelier animé par des ergonomes où vous pourrez échanger en petit groupe sur des thèmes comme l'organisation du travail, les astuces pour bien s'installer, le rôle des managers et comment maintenir le lien.

## Salarié désigné compétent



2 HEURES

- Depuis la loi du 20 juillet 2011, tout employeur doit désigner « un ou plusieurs salariés compétents pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels de l'entreprise ».
- Quel est son rôle ? Comment est-il désigné ? Quel est son statut ?

## Usage du défibrillateur



2 HEURES

- Vous voulez savoir utiliser un défibrillateur ? Vous souhaitez vous en procurer un ? Vous avez besoin de conseils ? Le CIAMT vous propose une présentation à l'usage du défibrillateur avec une matinée pratique.

## TMS (Troubles Musculosquelettiques)

1/2 JOURNÉE



- Que sont les TMS ?
- Pourquoi est-il si essentiel de les prévenir ?
- Quels sont les facteurs de risques ?
- Quels outils et méthodes pour mettre en place une démarche de prévention ?

CONSULTER LES DATES  
ET VOUS INSCRIRE

[www.ciamt.org](http://www.ciamt.org)

Onget 'nos services'  
'nos réunions de sensibilisation'

NOUS CONTACTER

✉ [communication@ciamt.org](mailto:communication@ciamt.org)

